

« le bien-être dans la Tora »

Parachat KI TavoHoraires CHABAT  
Nice et RégionsVendredi 4 sept 2009

Hadlakat Nérote.....19h25

Chékia.....20h01

Samedi 5 sept 2009

Fin de Chabat.....20h43

Rabénou Tam.....21h17

Info pratique

La Yéchiva vous informe que l'activité du Talmoud Tora et des préparations aux Bar-Mitsva a repris.

Pour information,  
contactez : Rav Mergui  
au :

06 10 11 43 02

Le Lekah Dodi de cette semaine est dédiée à la mémoire de  
**Monsieur**  
**Isaac Ben Eliza ATTUEL**

TOMBOLA

jusqu'au dimanche

13 septembre 2009

P.A.F. 5 EURO

Envoyez votre participation ainsi que vos coordonnées à  
Rav Imanouel C.E.J. 31 av. H.  
Barbusse 06100 Nice

Le mot du RavL'élan du Renouveau

La Thora dit (Devarim 27-9) : « **Moshé et les Cohanim et les Leviim parlèrent ainsi à tout Israël : « Ecoute et entends, Israël : en ce jour tu es devenu Peuple de Hachem ton D. » ».**

De quel jour s'agit-il, et que signifie la précision « en ce jour » tu es devenu peuple? Nous nous trouvons lors de la 40<sup>e</sup> année de la traversée du désert, aux portes de la Terre promise. Nous savons que nous sommes le Peuple de Hachem depuis la Sortie d'Egypte et le Don de la Tora. Pourquoi Moché Rabénou insiste t-il? Rachi explique : que chaque jour, te semble comme si tu es **aujourd'hui** rentré dans Son Alliance, c'est-à-dire revivre l'événement au présent.

Il s'agit précisément de l'Alliance contractée le jour où le Peuple d'Israël a pris l'engagement de la responsabilité collective : « **Je suis responsable des erreurs que mon prochain commet devant moi et je dois manifester mon désaccord afin de ne pas cautionner sa faute.** »

Nous retrouvons cette idée fondamentale dans le Chéma : « **Que les paroles que je T'adresse aujourd'hui soient sur Ton cœur.** ». Rachi explique : **Ne les considère pas comme de vieux décrets dépréciés mais comme un décret nouveau vers lequel tous se précipitent.**

La Tora nous ordonne de ne pas sombrer dans l'habitude, dans la monotonie. La routine est une grande maladie spirituelle : ne pas trouver de satisfaction dans sa vie quotidienne, considérer le Chabbat comme ne chape de plomb et attendre de ce fait les dernières minutes avec comme seule ligne d'horizon la première bouffée de cigarette.

Moshé Rabbenou, les Cohanim Léviim rappellent aux Béné Israël l'importance du renouveau, c'est à dire cette passion qui est à l'origine de notre enthousiasme, comme au premier jour du mariage. Chaque prière c'est l'occasion d'un nouveau contact avec Hachem. Chaque Chabbat doit être différent du précédent : un nouveau thème, une nouvelle Paracha riche en enseignements qui doit animer toute la semaine...

De même que la maîtresse de maison prépare différents mets très appréciés, le chef de famille doit préparer diverses interventions : des Divré Torah, des petites histoires pour les enfants... La Prière ne consiste pas en une récitation mécanique mais, au contraire, la motivation est essentielle pour renouveler son enthousiasme. **La pratique des Mitsvot, accompagnée d'un élan nouveau, nous donne la satisfaction de perpétuer ses bonnes actions. C'est avec l'élan du renouveau que les Bene Israël restent fidèles à Hachem.**

Par RAV MOCHE MERGUI  
ROCH HAYECHIVA

## Le SUICIDE – 2<sup>ème</sup> partie

tiré de l' « Encyclopédie *Halah'a* et *Réfoua* » du Docteur *Avraham Steinberg*

Dans la *halah'a* n'est considérée comme suicidaire seulement une personne qui fait un acte pour se donner la mort. Quelque soit l'acte : acte actif – avoir un comportement qui conduit à la mort, acte passif – se laisser mourir, ou se laisser tuer par autrui.

La définition précise du suicidaire renferme trois conditions fixées par le *Choulh'an Arouh' Y''D* 345 :

- 1) Le suicidaire a exprimé verbalement son intention de mettre fin à ses jours,
- 2) Il met fin à ses jours immédiatement après avoir formulé son intention,
- 3) Il se suicide alors qu'il est en colère.

D'autres conditions sont précisées par les décisionnaires :

- *Ben Ich H'ai* : il n'a pas exprimé de regret, *téchouva*, quant à son acte,
- *Darké Moché* : il se suicide alors qu'on l'avait averti de ne pas agir ainsi,
- *H'atam Sofer* : s'il ne se suicide pas immédiatement après avoir dévoilé son intention, même s'il avait fait part de son intention dans une lettre il n'est pas considéré comme suicidaire,
- *Guilyon Maharcha* : dans le cas où son acte suicidaire a échoué et ne s'est "uniquement" causé des blessures, même si par la suite elles s'avèrent mortelles, on peut supposer qu'il a fait *téchouva* entre temps et par conséquent il n'est pas considéré comme étant suicidaire.

De manière générale n'est considéré suicidaire seul celui qui était lucide au moment de son acte et ceci dans une situation où la *téchouva* lui est impossible. Vu la complexité de la définition du suicidaire si on peut supposer qu'au moment où il s'est donné la mort il n'était pas totalement lucide, ou si on peut supposer qu'il a fait *téchouva* avant de mourir il n'a plus le statut de suicidaire, écrit *Guecher Hah'aïm*. Vu l'immoralité de l'acte suicidaire il est peu probable qu'un homme de santé saine, physique et morale, se donne la mort ; par conséquent, écrit le *Arouh' Hachoulh'an* si on peut trouver une cause à son suicide, quand bien même la cause serait erronée, il n'est plus considéré comme tel. Toutefois *Yabiâ Omer* cite des opinions émettant une certaine sévérité à l'égard du suicide de nos jours où la vie est banalisée !...

Selon certains décisionnaires contemporains un malade refusant des soins médicaux le conduisant à la mort, même si cela est interdit, il n'est pas considéré comme étant un suicidaire.

Dans trois cas bien précis une personne qui se donne la mort ne sera pas pour autant considérée comme suicidaire :

- I) Une personne qui se donne la mort pour éviter de grandes souffrances... (ce point de vue fait l'objet d'une étude riche et approfondie, de nombreuses opinions et nuances sont précisées),
- II) Une personne qui se donne la mort pour "sanctifier le nom divin" – *kidouch hachem* !, c'est-à-dire lorsque l'ennemi le contraint à enfreindre la Tora,
- III) Le suicide en vue de "*téchouva*" par exemple une personne dont ses pulsions de *yetser hara* sont insurmontables (ce point de vue fait l'objet d'une étude riche et approfondie, de nombreuses opinions et nuances sont précisées).

La *halah'a* traite du comportement qu'on doit avoir à l'égard d'une personne qui s'est donnée la mort en voici quelques exemples : doit-on porter le deuil ? Doit-on tenir une oraison funèbre ? Peut-on réciter le *kadich* ? Peut-on prier pour son âme ? Les non juifs sont-ils tenus par l'interdiction du suicide dans les "sept lois *noah'ides*" ? Le devoir de transgresser *Chabat* pour secourir une personne qui a tenté de se suicider ! Comment réagir face à une personne qui menace de se suicider...

Bien que le suicide soit une interdiction très grave il est évident qu'on doit aider au maximum une personne ayant fait une tentative de suicide.



## A l'approche de Roch Hachana !

D'après **Rav Dessler zal**

"Mih'tav Mééliyahou" volume 5 page 249

Roch Hachana, appelé "yom hadin" - le jour du jugement, jugé pour savoir s'il est inscrit pour vivre ! L'homme doit avoir peur : peut-être qu'il s'agit là de son dernier Roch Hachana et Kipour ?! Ce sont peut-être les derniers instants de sa vie où il pourra bénéficier de la présence de D'IEU. Après ça sera trop tard...

Il est dit explicitement dans la Tora qu'un des châtiments divins envers les transgresseurs est l'« expulsion », de la terre d'Israël, ou de tout lieu où ils se trouvent, et même carrément de la terre ! Selon le Ramban c'est la raison pour laquelle la Tora ouvre avec la création divine de l'univers. Nous avons vécu des pogroms, sans égal, qui visaient la destruction physique et existentielle du peuple d'Israël – comment ne pas craindre l'avertissement divin ?! A plus forte raison en Erets Israël. Malheur à nous où de nos jours ceux qui craignent l'Eternel sont victimes des mécréants. Un danger énorme nous guette. Nous ne vivons pas en paix de nos ennemis qui ne cherchent qu'à nous effacer. Tel est la volonté divine, pour qu'ainsi nous gardons en mémoire la réaction divine auquel cas nous ne respectons pas Sa volonté.

Comment peut-on rester tranquille lorsque nous apprenons que la majorité du peuple d'Israël est éloignée des valeurs divines ?! Le jour du Jugement approche ! Qu'allons-nous répondre face aux remontrances ?!

Tout d'abord FAISONS TECHOUVA, une téchouva authentique et investie pleinement du cœur, réduisons nos pulsions, nos activités futiles, notre ego. Aspirons à cette vérité qui augmente la sanctification divine face à son ultime profanation.

... Afin de secourir notre vie et la vie de tout Israël !

... Afin de sauvegarder Erets Israël de nos ennemis !

Un seul et unique remède : Revenons vers D'IEU très fortement comme nos ancêtres d'antan ■ ■ ■



## Le remède de la téchouva

d'après le

**Maharal**

"Netiv

Hatechouva"

Au traité *Yoma* nos sages nous enseignent « grande est la *téchouva* qui amène la guérison au monde ». La *téchouva* revient à l'homme du fait que l'homme a été créé en son début alors propre de la faute. Revenir vers D'IEU c'est retrouver ce point de départ. Il convient ainsi que la *téchouva* soit un remède pour le monde, tel est le principe du remède : retrouver son état premier celui où le mal n'existait pas. Lorsque les hommes font *téchouva* et reviennent à leur point d'origine alors le monde suit cette même logique, il retrouve son aspect premier et toute faille disparaît.

Cependant, dans la suite de son texte, la *Guémara* distingue : si l'homme fait une *téchouva* qu'on appelle "par amour" alors de lui-même l'homme trouvera son remède, par contre s'il fait *téchouva* "par crainte du ciel" celle-ci n'est pas absolue, l'homme a alors besoin de l'aide divine pour trouver un remède.

Cette différence s'explique ainsi : celui qui se rapproche de D'IEU par amour il se lie à D'IEU de lui-même, mais celui qui le fait parce qu'il craint D'IEU son rapprochement ne lui vient pas de lui-même mais lui vient de D'IEU, comme si D'IEU le "contraignait" à Le reconnaître.

La *Guémara* compte encore une troisième catégorie de repentir "la *téchouva* par les malheurs – *yissourim*". L'homme atteint d'évènements douloureux est amené à se rapprocher de D'IEU.

Il y a trois niveaux de *téchouva* en l'ordre décroissant : par amour, par crainte, par les malheurs.

Ces trois niveaux sont rattachés aux trois patriarches, l'amour c'est *Avraham*, la crainte c'est *Yitsh'ak*, les malheurs c'est *Yaâkov*... ■ ■ ■

# Les malédictions de la Tora

par Rav Imanouël Mergui

La *paracha* de cette semaine est assez mal acceptée par le juif moderne lorsqu'elle annonce :

**« si tu ne suis pas mes commandements je t'accablerai par mes malédictions !!! »**

« Les malédictions t'atteindront » dit le verset 15 au chapitre 28, elles se colleront à toi dit *Onkelos*.

Et pourtant c'est bel et bien le message de la Tora, du texte – arrêtons de nous voiler la face et, en cette veille de Roch Hachana revenons à l'authentique, laissons les discours alléchants de quelques systèmes qui appâtent le peuple en refoulant l'aspect sévère du divin à l'égard des mécréants. Certes il est important de noter également l'aspect "bénédition" du divin, ce que d'ailleurs notre *paracha* n'omet pas de faire, elle promet des bénédictions **« cinq cent fois plus grandes que la malédiction »** (comme nous l'enseigne le Talmud au traité *Sota* 11a) ; néanmoins on n'a pas le droit d'occulter l'aspect "strict" de la Tora – à qui ne plaise... Quelque soit la façon de percevoir ces dites malédictions (je m'interroge s'il faut les percevoir autrement que la façon "simple" dont elles sont prescrites dans la Tora – lisez le texte !!!), la notion de malédiction existe bel et bien dans la Tora. Si l'homme moderne (et le juif "moderne" plus particulièrement) refoule la malédiction, le châtement, le courroux divin, c'est qu'il a certainement quelques malaises profonds à se reprocher !!! Et me semble-t-il c'est bien là son erreur : un malaise ça se guérit même en matière de Tora, on ne le détourne pas...

Certes on peut s'interroger sur l'enjeu des malédictions annoncées dans la Tora, mais on ne peut se détourner d'elles seulement si on respecte la Tora dans sa totalité la plus absolue, qui consiste à, comme le rappelle le *Or Hah'aïm*

(28-15) : Etudier la Tora, respecter les commandements dits négatifs de la Tora (ce qu'on ne doit pas faire), appliquer les commandements dits positifs de la Tora (ce qu'on doit faire).

Le *Kéli Yakar* (28-15) fait remarquer que les malédictions de cette *paracha* sont prononcées au singulier "voilà ce qui T'arrivera", alors que celles prononcées dans le livre de *Vayikra* sont dites au pluriel « voilà ce qui VOUS arrivera ». La responsabilité collective sont celles de *Vayikra*, dans notre *paracha* la Tora veut responsabiliser l'homme par rapport à lui-même, le positionner en regard non pas culpabilisateur mais authentique de son abandon de la Tora ! Le discours d'ouverture qu'on tient aujourd'hui ne doit pas être laxiste ou libéral, il est plutôt compatissant avec le fauteur et l'éloigné. Sans oublier que n'importe quel discours en matière de Tora se fixe comme objectif un retour aux pratiques de la Tora et surtout à l'ETUDE DE LA TORA. Cette étude qui reste l'UNIQUE *MITSVA* qui est d'une valeur supérieure à tous les autres commandements de la Tora, comme nous l'enseigne la *Michna* dans *Péa* « *vétalmoud Tora kénegd koulam* ».

En cette veille de *Roch Hachana* cessons de tourner en rond, de se mentir, de se trahir, revenons à ce qu'il y a de plus authentique, de plus existentiel – sinon qu'est-ce que la *téchouva* ?! Sinon qu'est-ce que nous pouvons espérer de *Roch Hachana* ?!

Pourquoi sonne-t-on du chofar, demande *Rambam* dans ses *hilh'ot téchouva* ? Parce que c'est un décret du roi « *guézérat meleh'* », répond-t-il... Roch Hachana c'est se repositionner face à la parole royale, divine. C'est ce discours engageant, oui strictement engageant et engagé vers la TORA DIVINE et non pas vers celle qu'on choisit ..., ou celle qu'on aimerait...

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX